

**EXPLOREZ  
L'INVESTISSEMENT  
DU FUTUR**



Crypto Conseil Suisse



[www.cryptokonseil.ch](http://www.cryptokonseil.ch)

# Investissement

Groupe CcS



**Investissez avant  
le 31 mars 2024**

## INVESTISSEZ DANS LA BLOCKCHAIN

Explorez les **avantages** de la technologie **Blockchain** et récoltez un **rendement annuel de 10%**, tout en évitant les fluctuations propres aux crypto-monnaies. Plongez dès maintenant dans l'investissement avec **Crypto Conseil Suisse**.

N'attendez pas, investissez **avant le 31 mars 2024**, pour assurer la sécurité de votre épargne.

## INFORMATION CLÉ

10%

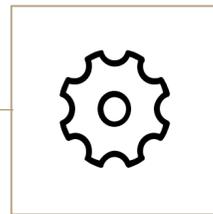
de Rendement Annuel  
grâce à la Blockchain

# Modèle d'affaire

Simple et efficace



1



## SÉCURITÉ

Grâce à nos **partenariats durables** avec des **courtiers régulés** depuis des années, nous assurons la **sécurité des transactions** en utilisant des liquidités, **évitant la volatilité des cryptomonnaies** et garantissant un arbitrage sans risque.

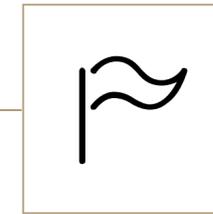
2



## PROFITS

Notre modèle dégage une **marge à chaque opportunité**, nous augmentons les liquidités allouées à ce modèle d'affaires pour **partager les bénéfices avec vous**.

3



## EXPANSION

L'**expansion de la technologie Blockchain augmente**, nous sommes en mesure de répondre à cette demande grandissante **de façon sécurisée**.

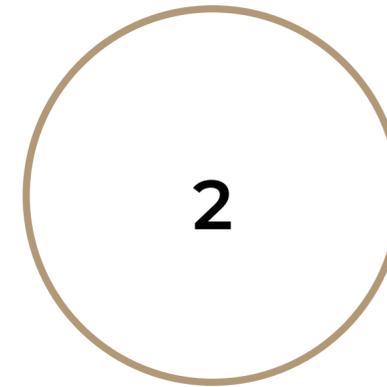
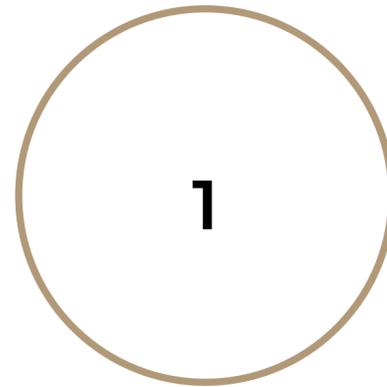
# Investir

avec Crypto Conseil Suisse



## FLEXIBILITÉ

A partir de **CHF 30'000**. Vu la rareté d'un prêt à de telles conditions, nous recommandons **CHF 100'000**.

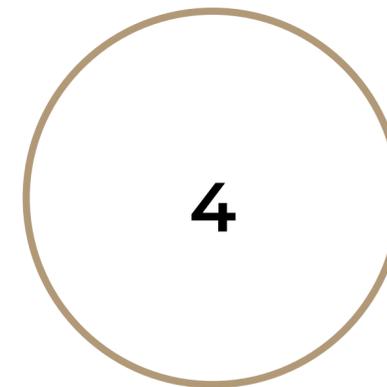
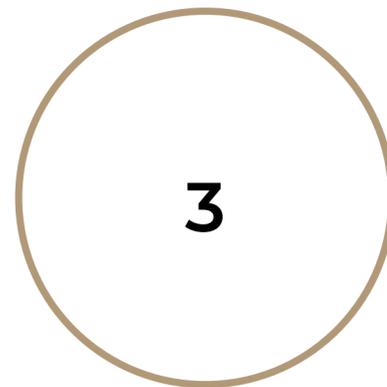


## DURÉE

Pour une durée minimale de **trois ans**.

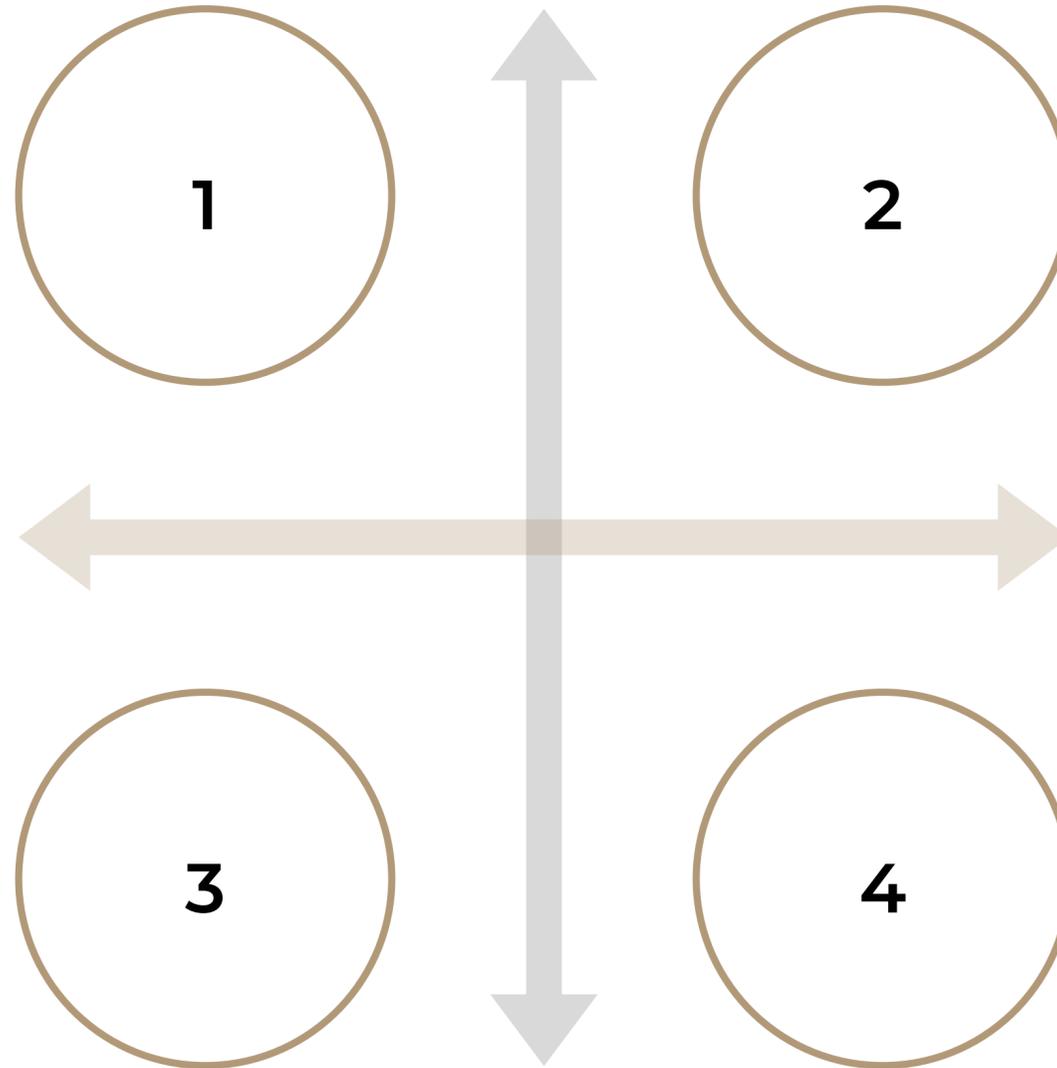
## RENDEMENT

Un **taux d'intérêt fixe de 10%** par an, qui vous assure une marge sans risques.



## GARANTIE

Le capital et les intérêts de votre prêt sont **garantis à 100%** conformément aux termes et conditions du contrat de prêt.



# Des questions ?

FAQ



## Montant minimum

Le montant minimum d'argent qui peut être prêté à notre entreprise est de **CHF 30'000**. Nous recommandons **CHF 100'000**.

## Durée minimum

La durée minimale de prêt est de **trois ans**.

## Capital et intérêts garantis

Le capital et les intérêts du prêt **sont entièrement garantis** en accord avec les termes du contrat de prêt. Notre modèle d'affaires, basé sur des liquidités, **sécurise les transactions** et préserve les actifs prêtés de la volatilité.

## Remboursement du prêt

**Le capital du prêt et les intérêts sont payés à l'échéance du contrat** avec un/days supplémentaire(s) possible(s), en fonction des jours fériés et des weekends, à compter de la réception des fonds par l'emprunteur.

## Documentation requise

**Une pièce d'identité valable et une preuve de domicile de moins de 3 mois** sont requises pour le prêt.

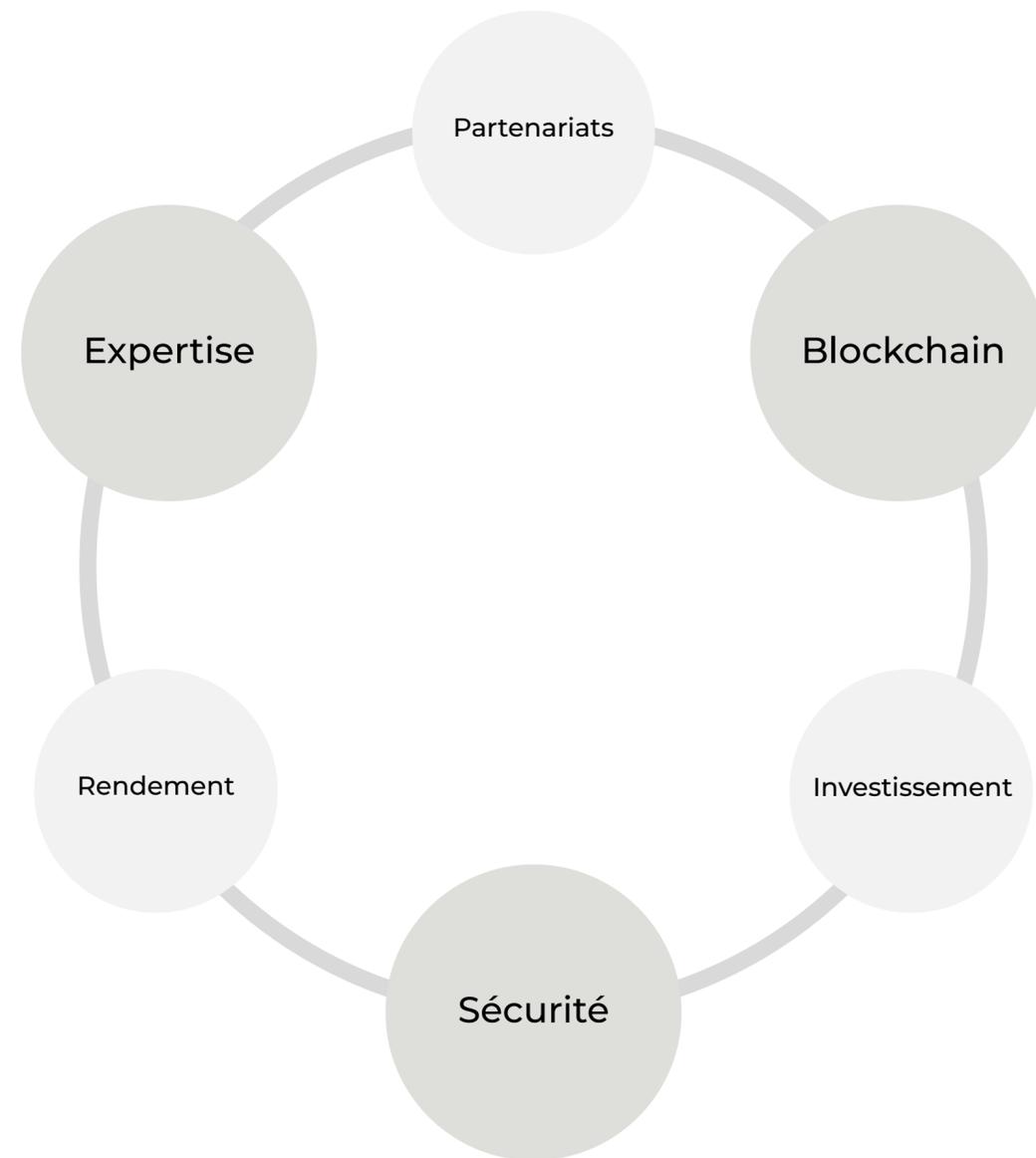
## Taux d'intérêt

**Le taux d'intérêt est fixe à 10%** et est payé à l'échéance.

## Frais

**Aucuns frais ne sont associés au prêt.**

# Pourquoi choisir Crypto Conseil Suisse



## SÉCURITÉ, EXPERTISE ET INVESTISSEMENT SANS RISQUE

Chez **Crypto Conseil Suisse**, nous entretenons des partenariats solides avec des courtiers régulés depuis des années, assurant ainsi la **sécurité** de vos **transactions**. Forts de notre expertise professionnelle, nous avons élaboré un modèle d'affaires qui capitalise sur la demande croissante liée à l'expansion de la **technologie Blockchain**.

Votre investissement est garanti, **échappant aux fluctuations des crypto-monnaies**, offrant ainsi un rendement sûr et sans risque.

[www.cryptocconseil.ch](http://www.cryptocconseil.ch)

# Technologie Blockchain



## POURQUOI INVESTIR

Investir dans cette **technologie en pleine expansion** est un choix résolument innovant. **Notre stratégie sans risque** a été méticuleusement conçue pour garantir votre investissement tout en capitalisant sur l'essor de la technologie Blockchain. Cette approche vous assure **un rendement lucratif**, alimenté par l'augmentation des liquidités dédiées à notre modèle d'affaires.

INNOVATION

SANS  
RISQUE

RENDEMENT  
LUCRATIF

# Des conditions inégalées

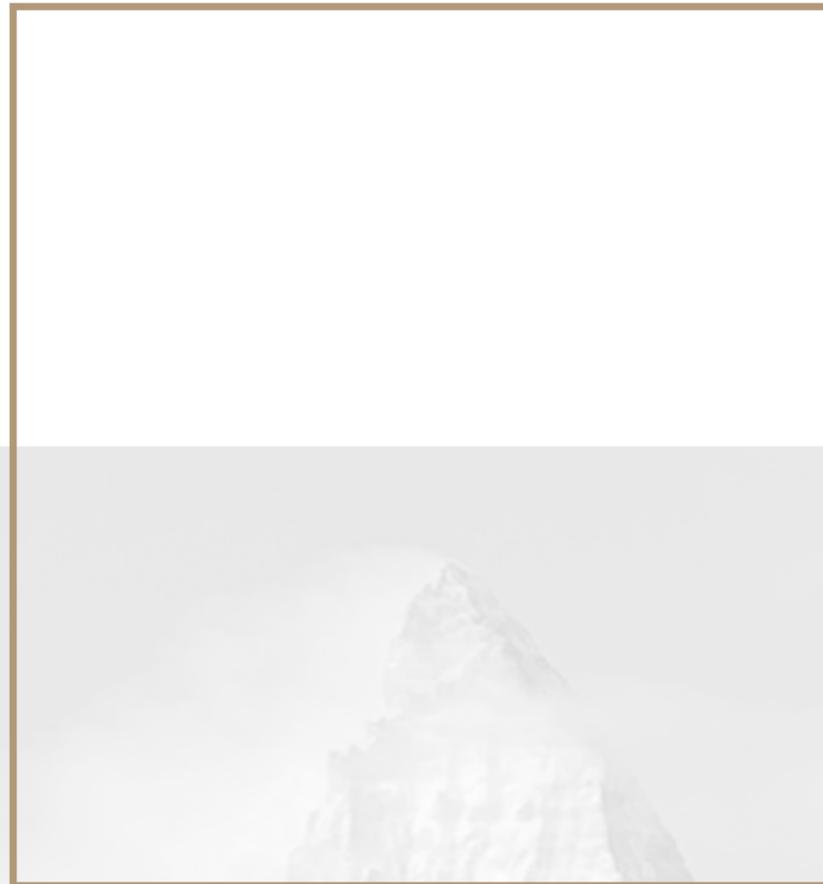


## EXPLOREZ LA FINANCE DU FUTUR AVEC CcS

Explorez des opportunités inégalées chez Crypto Conseil Suisse SA, pour **saisir pleinement la croissance de la technologie Blockchain.**

Répondant à une demande croissante, **nous renforçons les liquidités dédiées à ce modèle d'affaires pour vous faire bénéficier des gains.**

Ne tardez pas, **contactez-nous dès aujourd'hui** pour investir dans la finance du futur.



# Contactez-nous



Contactez-nous  
dès maintenant  
pour profiter d'un  
**rendement de 10%**  
fixe.

Investissez dans  
**la finance du  
futur** grâce à notre  
modèle d'affaires  
innovant.

Obtenez des  
conditions inégalées  
pour profiter de  
**la technologie  
Blockchain.**

c o n t a c t @ c r y p t o c o n s e i l . c h



# Disclaimer



## CLAUSE DE NON RESPONSABILITÉ

Ce document est destiné à des fins d'information uniquement et à décrire des services spécifiques. Ce document ne constitue pas une offre ou une recommandation d'achat ou de vente d'instruments financiers, de tokens, de cryptomonnaies ou de tout autre actif numérique. Crypto Conseil Suisse SA n'est pas réglementé et n'agit pas en tant qu'intermédiaire financier. Crypto Conseil Suisse SA n'agit pas en tant que dépositaire et ne possède ni ne conserve aucune clé privée de tiers / portefeuilles de clients. Crypto Conseil Suisse SA ne réalise pas d'activités de pooling pour les clients. Crypto Conseil Suisse SA n'est pas un établissement de négoce ou d'échange et n'est pas autorisé pour de telles activités. Crypto Conseil Suisse SA ne fait pas de commercialisation pour des (i) banques ou dépositaires étrangers (c'est-à-dire non suisses) ou des entités exerçant des activités de dépositaire et/ou (ii) des sociétés de titres (négociants en valeurs mobilières). Les activités de Crypto Conseil Suisse SA sont limitées aux services de conseil en matière de blockchain (à l'exclusion de tout conseil en relation avec des instruments financiers tels que définis par la Loi sur les services financiers), à l'exclusion de tout service ou activité réglementé par le droit financier suisse (notamment par la Loi suisse sur le blanchiment d'argent, la Loi sur les établissements financiers et la Loi sur les services financiers).

